

ADHESION OU RENOUELEMENT 2012

Je soussigné(e)

* M. Mme Mlle -----

* Prénom ----- adhère au SNES CFECGC

* Adresse personnelle -----

* Code Postal ----- Ville -----

* Téléphone ----- Port ----- Fax -----

E-mail Personnel (en majuscules) -----

* Date de naissance -----/-----/-----

Emploi et Qualification -----

* Entreprise ou établissement -----

* Lieu de travail. -----

* Code Postal ----- Ville -----

Téléphone ----- Fax -----

* Adresse du siège. -----

* Code Postal ----- Ville -----

Téléphone ----- Fax -----

* Code APE ou NAF ----- Convention Collective -----

Montant de la Cotisation Annuelle ----- **Tourner la page →**

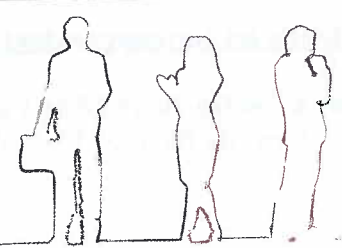
Caisse de Retraite -----

Date des prochaines élections professionnelles : -----/-----/-----
Toutes les demandes accompagnées d'un astérisque devront être rempli obligatoirement pour que l'adhésion soit prise en compte. Votre adhésion reste personnelle et confidentielle.

Date -----/-----/-----

Signature de l'adhérent

Jean Paré
Président



COTISATIONS 2012 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

COTISATION MENSUELLE						
Cadre Sup	Cadre	Agent de Maîtrise	Employé	Retraité cadre	Retraité maîtrise	Demandeur d'emploi
21€50	16€50	11€	7€50	9€	6€67	5€
Annuelle 258€	Annuelle 198€	Annuelle 132€	Annuelle 90€	Annuelle 108€	Annuelle 80€	Annuelle 60€

Votre adhésion vous permet une déduction d'impôt de 66% du montant de la cotisation
*Cotisation mensuelle après réduction d'impôt égale à 66%

7€31 *	5€61*	3€74*	2€55*	3€06*	2€27*	1€70*
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

PRELEVEMENT MENSUEL ou ADHESION NOUVELLE

Pour une adhésion entre :

Le 1^{er} janvier et le 14 juin : Cotisation complète

Le 15 juin et le 14 septembre : Montant Cotisation mensuelle X 6/12 ◀-----▶ Ex : 21,50 X 6/12 = 129

Le 15 septembre et le 14 décembre : Montant Cotisation X 3/12

Montant du prélèvement = $\frac{\text{Cotisation calculée}}{\text{Nombre de mois à payer}}$ = Prélevé le 15 de chaque mois

PRELEVEMENT TRIMESTRIEL ou ADHESION NOUVELLE

Pour une adhésion entre :

Le 1^{er} janvier et le 14 juin : Cotisation complète

Le 15 juin et le 14 septembre : Montant Cotisation annuelle X 2/4 ◀-----▶ Ex : 198 X 2/4 = 99€

Le 15 septembre et le 14 décembre : Montant Cotisation X 1/4

Montant du prélèvement = $\frac{\text{Cotisation calculée}}{\text{Nombre de trimestres à payer}}$ = Prélevé le 15 du dernier mois du trimestre

PAIEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DU SNES

Montant de la cotisation : ----- euros Possibilité de payer en 3 chèques (joindre les 3 chèques).

Pour un nouvel adhérent, la cotisation annuelle est proratisée pour arriver à échéance au 31 décembre et se poursuit sur l'année suivante.

Vous recevrez votre justificatif en janvier 2013 pour votre déclaration de revenu 2012

Pour toutes les personnes optant pour le prélèvement, vous devez remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB.

Chèque à l'ordre du SNES ou l'autorisation de prélèvement sont à renvoyer avec le bulletin à la :
FNECS 9 rue de Rocroy 75010 PARIS